



Paris, le 13 février 2003

La Directrice des Ressources Humaines

**Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués régionaux**

**et de Monsieur le Directeur de l'IN2P3**

**s/couvert de Monsieur le Secrétaire Général**

3  
13.2.03

\*\*\*

**Objet : Sujétions et astreintes**

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, la version définitive de la circulaire relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes.

Ce document, qui a reçu l'aval de l'Agent comptable principal et du Contrôleur financier près les EPST, est complété par la mise à disposition des services en délégations et dans les unités, d'un outil bureautique aux fins :

- d'uniformiser les modalités de décompte et de paiement des indemnités,
- de fiabiliser leur liquidation et le contrôle de leur plafonnement,
- d'automatiser la production des décisions à soumettre au visa du contrôle financier.

Sa livraison est imminente.

Le paiement des horaires décalés s'insère désormais dans un dispositif réglementaire portant indemnisation ou compensation des sujétions et astreintes dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, et est applicable à l'ensemble des personnels ITA du CNRS et de physique nucléaire.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le point suivant : à compter d'avril 2003, les indemnités seront versées mensuellement après service fait, sur décompte du directeur d'unité, que les sujétions ou astreintes soient occasionnelles ou permanentes.

La délégation IDF sud et l'IN2P3 gérant des personnels assujettis à ce jour à des sujétions et astreintes permanentes, et bénéficiaires à ce titre d'indemnités payées par avance en fonction d'un planning prévisionnel, trouveront annexées à la présente note, les conditions dans lesquelles s'effectuera, pour la seule et dernière année 2003, le paiement des dites indemnités. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 la règle du paiement après service fait s'impose qu'elle(s) que soi(en)t la ou les situations d'emploi.

Liliane FLABBÉE